



Aux habitants de la Commune de Villeneuve

Décembre 2017

Modification de la gestion de la collecte du PET

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons que la gestion de la collecte du PET subira un important changement, par le fait qu'il ne sera plus possible de le déposer dans les éco-points à partir du **1^{er} février 2018**.

La récolte sélective des déchets et leur recyclage dans notre commune se passe aujourd'hui globalement bien. La Municipalité en profite d'ailleurs pour remercier vivement tous les habitants qui jouent le jeu et qui s'astreignent à un tri méticuleux.

Néanmoins, la filière du PET pose encore de gros problèmes et ceci depuis plusieurs années. La récolte faite dans nos éco-points est en effet systématiquement souillée par un trop grand nombre de déchets en tout genre, principalement par des bouteilles (huile, lait, flacons, etc.) et différents emballages en plastique. Cela a pour conséquence que tout **le PET récolté doit être brûlé à la SATOM plutôt que de pouvoir être recyclé**. Ceci n'est pas tolérable tant d'un point de vue financier qu'écologique.

Fort de ce constat, la Municipalité s'est appliquée, depuis plusieurs mois, à mieux informer la population à ce sujet par le biais du Villeneuve Actualités, sur différents panneaux affichés dans les éco-points, sur le site internet de la commune ou encore via les bénévoles présents aux différents points de collecte.

Devant malheureusement constater que la situation n'a guère évolué, la Municipalité a, en conséquence, décidé de mettre fin au système de ramassage actuel. En lieu et place, à partir du **1^{er} février 2018**, les bouteilles en PET devront être ramenées **soit dans les commerces qui en vendent ou à notre point de collecte des Saviez** sous la surveillance d'un employé communal, aux heures d'ouverture habituelles, soit : les mercredis de 13h30 à 18h30 et les samedis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Nous portons également à votre connaissance que les moloks actuellement utilisés pour la récolte du PET seront utilisés pour la récolte des ordures ménagères ou du papier, selon les besoins particuliers de chaque site.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente communication et de votre précieuse collaboration pour faire de Villeneuve une ville propre. La perspective de savoir que vos bouteilles de PET seront désormais correctement recyclées saura, nous l'espérons, compenser les légers désagréments causés par ce changement.

La Municipalité vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ses meilleurs sentiments.

La Municipalité